

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir George Arthur, C. C. H., Lieutenant Gouverneur de notre dite Province, et Major Général Commandant nos Forces en icelle, à *Toronto*, ce vingt-deuxième jour d'Octobre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante, et dans la quatrième année de notre règne.

G. A.

Par Ordre de Son Excellence en Conseil.

W. A. DRAPER,

Procureur Général.

R. A. TUCKER,

Secrétaire,



PROCLAMATION. HAUT CANADA.

GEO. ARTHUR.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de
la Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT.

ATTENDU qu'à une Session de notre Conseil Législatif et de l'Assemblée de notre Province du *Haut Canada*, commencée et tenue en notre Cité de *Toronto*, en notre dite Province, le vingt-septième jour de Février, dans la seconde année de notre règne, et prorogée le onzième jour de Mai, suivant, un Bill a été passé, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et titre de "Collège des Médecins et Chirurgiens du *Haut Canada*;" et attendu, qu'en conformité aux dispositions d'un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne du feu Roi *George Trois*, intitulé, "Acte qui rappelle certaine parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de *Québec* dans l'*Amérique du Nord*, et qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province;" une copie authentique du dit Bill a été dûment transmise à un de nos Principaux Secrétaires d'Etat, et a été reçue par lui à notre Départe-

ment d'Etat pour la régie des affaires de nos Colonies, le quinzième jour d'Août après la passation du dit Acte, comme il appert amplement par le Certificat sous le seing et sceau du Très-Honorable Lord *John Russell*, notre Principal Secrétaire d'Etat pour la régie des affaires de nos Colonies. Maintenant sachez, que le dit Bill, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et titre de "Collège des Médecins et Chirurgiens du *Haut Canada*," ayant été mis devant Nous, en notre Conseil Privé, il nous a plu, par notre Ordre en Conseil, à notre Cour à *Windsor*, en date du neuvième jour de Décembre, mil huit cent trente-neuf, de déclarer notre désapprobation du dit Bill; Et nous déclarons par les présentes notre désapprobation du dit Bill, et que désormais il cessera, finira et sera de nul effet; de quoi tous nos sujets affectionnés que ces présentes peuvent concerner prendront connaissance et se conduiront en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province: Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir George Arthur, C. C. H., Lieutenant Gouverneur de notre dite Province, et Major Général Commandant nos Forces en icelle, à *Toronto*, ce vingt-neuvième jour de Décembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante, et dans la quatrième année de notre règne.

G. A.

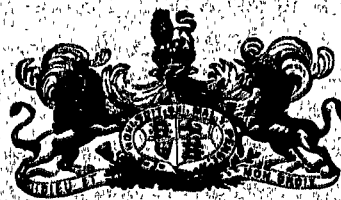
Par Ordre de Son Excellence,

W. H. DRAPER,

Procureur Général.

R. A. TUCKER,

Secrétaire.



PROCLAMATION.

PROVINCE DU ?
CANADA.

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de
la Foi, &c. &c. &c.

A tous nos affectionnés sujets qui ces présentes verront,

SALUT.

ATTENDU que pour le bon Gouvernement de nos Provinces du *Haut* et du *Bas Canada*, et pour la sécurité des droits et libertés

Proclamation
déclarant qu'à
compter du 10
Février, 1841,
les Provinces